

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 31 décembre 2015 portant création du peloton d'intervention interrégional de la gendarmerie de Tours (Indre-et-Loire)

NOR : INTJ1532905A

Le ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense;
Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L.421-2,

Arrête:

Article 1^{er}

Le peloton d'intervention interrégional de la gendarmerie (PI2G) de Tours (Indre-et-Loire) est créé à compter du 31 décembre 2015.

Article 2

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 31 décembre 2015.

Pour le ministre et par délégation :
Le général de corps d'armée,
directeur des opérations et de l'emploi,
M. PATTIN